



Education Nationale et tabagisme

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 26 septembre 2004

Comment dans un établissement de l'éducation nationale faire respecter les lieux non fumeurs sans se faire insulter ?

Réponse :

Votre remarque est très judicieuse car elle correspond à un état d'esprit qui, fort heureusement, est en train de se modifier. L'éducation nationale a, jusqu'à des jours récents, opposé une fin de non recevoir à toutes les tentatives de règlement amiable des conflits nés du non respect de la loi EVIN, comme si elle représentait un sanctuaire intouchable dans lequel la loi se fait et se défait au gré des responsables ou dans l'anarchie.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les établissements d'enseignement. Inspirez-vous des conseils pratiques proposés par DNF.

Reprenez ensuite contact avec nous, si vous le souhaitez, pour faire le point sur votre situation.